

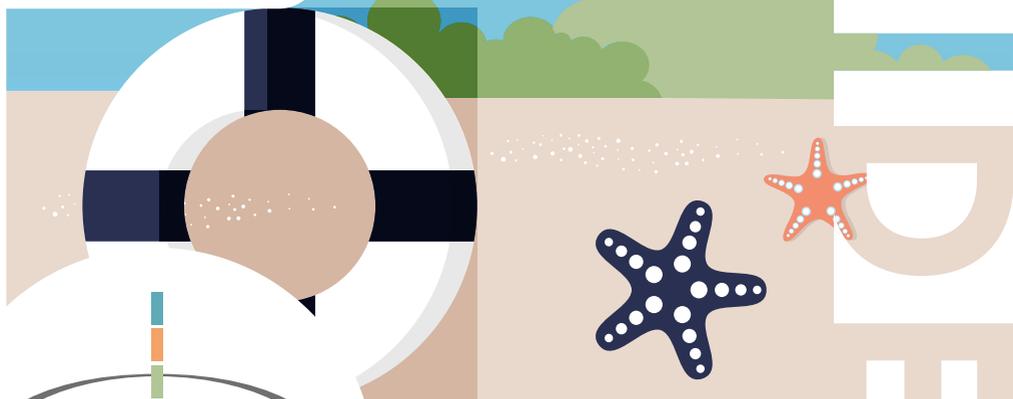
# UN ÉTÉ À LA TRINITÉ-SUR-MER

#20  
24



## RENDEZ-VOUS

Découvrez l'agenda  
des manifestations  
de juillet et août



RETROUVEZ NOTRE GUIDE  
DU PARFAIT ÉCO-TOURISTE :



CONSULTEZ-LE DANS LE KIOSQUE  
DU SITE INTERNET DE LA MAIRIE !



# SOMMAIRE

## VOS RENDEZ-VOUS

- > Le 15 août, La Trinité-sur-Mer est en fête
- > Les Milles Musicaux fêtent leurs 10 ans avec « Le Carillon de Douai »
- > Les Tréteaux Trinitains
- > La Drheam Cup
- > La «Longue route» de Bernard Moitessier par Thierry Lavat
- > La conférence d'Etienne Klein

p04

## ENVIRONNEMENT : LES BONS RÉFLEXES !

- > Eaux noires et grises
- > Les aires de carenage
- > Les déchets
- > Les rejets moteur
- > Gestion des déchets
- > Plage sans poubelle

p08

## LA RÈGLEMENTATION DES PLAGES

p12

## LES BONNES PRATIQUES pour passer un été serein

p14

## INFORMATIONS PRATIQUES

- > Horaires des services publics
- > Horaires Bibliothèque pour tous
- > Jours de marché
- > Halle à poissons
- > Numéros utiles
- > Découvrir La Trinité-sur-Mer

p16

## ACTUALITÉS Newsletter Mon village, infos et services

p18

## POUR SUIVRE NOS ACTUALITÉS, REJOIGNEZ SUR :



La Trinité-sur-Mer



@la\_trinitesurmer

[www.latrinitesurmer.fr](http://www.latrinitesurmer.fr)



Directeur de la publication : Yves Normand, Maire | Réalisation : Service Communication et Evènementiel  
communication@latrinitesurmer.fr Charte graphique : Mon Atelier coloré Impression : Imprimerie IOV Communi-  
cation - Numéro de dépôt légal : N°1771 - 1<sup>er</sup> trimestre 2022. Papier PEFC issu de forêts gérées durablement | Ti-  
rage : 3000 exemplaires. Couverture imprimée sur papier à gestion durable (papier bénéficiant d'une certification  
internationale de gestion durable des forêts) - Feuilletts intérieurs imprimés sur papier à gestion durable - Encre  
sans solvant.



## LE 15 AOÛT, LA TRINITÉ-SUR-MER EST EN FÊTE

Les festivités du 15 août reviennent à La Trinité-sur-Mer avec un beau programme d'animations gratuites en perspective pour les enfants comme pour les adultes. Cette année, les pompiers de Carnac investissent l'esplanade de la Capitainerie pour vous proposer animations, buvette et restauration au profit de l'Amicale des pompiers.

Les Copains du Bord et le groupe Rewind feront le show sur scène avant le très attendu feu d'artifice. On vous attend aussi nombreux que l'année dernière pour cette journée festive, populaire, conviviale et familiale. Découvrez le programme complet des animations sur notre site internet : [www.latrinitesurmer.fr](http://www.latrinitesurmer.fr)



© Stefano Colletti - Maître Carillonneur

## LES MILLES MUSICAUX FÊTENT LEURS 10 ANS AVEC « LE CARILLON DE DOUAI »

A l'occasion de leurs 10 ans, la municipalité et les Milles musicaux vous proposent un concert gratuit sur l'esplanade de la capitainerie : **le samedi 6 juillet à 17h.**

Il n'existe que 17 carillons mobiles au monde et le carillon de Douai fait partie de cette petite famille d'instruments rares. Stefano Colletti est maître-carillonneur titulaire de la ville de Douai et professeur de carillon au conservatoire national de région de Douai. Fort de ses 53 cloches construites par la firme néerlandaise Petit & Fritsen d'asten, le carillon ambulant date de 2004 et pèse 4 045 kg. Sa venue à La Trinité-sur-Mer est un événement rare en Bretagne à ne pas manquer qui ravira les petits et les grands aussi bien visuellement que musicalement.

Concert gratuit

[www.lesmillesmusicaux.com](http://www.lesmillesmusicaux.com)



## LES TRÉTEAUX TRINITAINS

Les Tréteaux Trinitains, troupe mythique recommandée par le Guide du routard, vous proposent cet été :

- **Une heure de tranquillité**, comédie de Florian ZELLER - à 20h45 les 26 et 27 juillet / les 9, 14 et 29 août.

- **Antigone**, de Jean Anouilh à 20h30 les 2 et 3 août.

Fondée en 1965 par Jean Le Rouzic, médecin du village, la troupe alterne comédies contemporaines et pièces du répertoire classique. Les bénéfices des représentations sont reversés à des oeuvres caritatives.

Théâtre tous publics.

Billetterie : Office de tourisme, marchés de La Trinité-sur-Mer à partir de juillet.

Infos : 06 62 03 22 64.

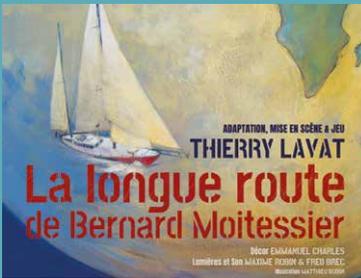
[treteauxtrinitains@latrinitesurmer.fr](mailto:treteauxtrinitains@latrinitesurmer.fr)



## LA DRHEAM CUP

Qu'ils soient amateurs ou professionnels, qu'ils naviguent en équipage ou en double, les amoureux du large et des milles salés se donneront rendez-vous en juillet prochain pour la DRHEAM CUP - grand prix de France de course au large. Comme tous les deux ans, une centaine de bateaux partiront de Cherbourg-en-Cotentin pour rallier la Trinité-sur-Mer via 3 parcours de 600 milles, 1000 milles ou 1500 milles nautiques avec trois mots d'ordre : compétition, partage et fête. Les premiers bateaux sont attendus à la Trinité-sur-Mer à partir du mercredi 17 juillet.

[www.drheam-cup.com](http://www.drheam-cup.com)



## LA «LONGUE ROUTE» DE BERNARD MOITESSIER PAR THIERRY LAVAT

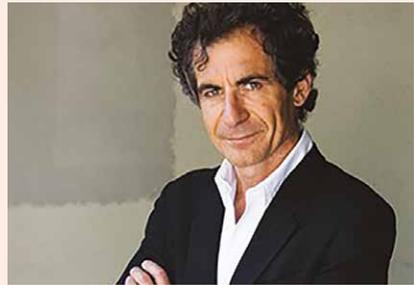
Le samedi 10 août  
à l'espace culturel La Vigie

La Longue route raconte l'épopée de Bernard Moitessier depuis ses derniers préparatifs en France et son départ de Plymouth jusqu'à son arrivée à Tahiti. Si les premiers chapitres sont consacrés à la course, à la technique, au fonctionnement du bateau, on devine au fur et à mesure de l'avancement de la régates les réflexions et les hésitations du navigateur sur ses motivations et sur le monde qui l'entoure.

*« Je continue sans escale vers les îles du Pacifique parce que je suis heureux en mer, et peut-être aussi pour sauver mon âme. »*

Bernard Moitessier

## LA CONFÉRENCE D'ETIENNE KLEIN



Après le succès de sa première conférence à La Trinité-sur-Mer, Etienne Klein revient cette année pour une nouvelle conférence le **samedi 13 juillet à 20h** à l'espace culturel La Vigie. Cette conférence sera suivie d'une séance de dédicaces.

Etienne Klein est physicien et docteur en philosophie des sciences. Il dirige le laboratoire de recherche sur les Sciences de la matière au Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et produit l'émission « Sciences en questions » sur France Culture. Il s'intéresse à de nombreux sujets qui sont à la croisée de la physique et de la philosophie.

**Informations et billetterie sur :**  
[latrinitesurmer.fr](http://latrinitesurmer.fr)

# VOS RENDEZ-VOUS DE L'ÉTÉ

## CULTURE / EXPOSITION



- > **13 JUILLET :**  
Conférence d'Etienne Klein, physicien et philosophe des Sciences (La Vigie)

## BRADERIE / BROCANTE



- > **DU 20 AU 25 AOÛT :** Puces de mer et Braderie des commerçants (Esplanade de la Capitainerie)
- > **24 AOÛT :** Dégustation d'huîtres organisée par l'association La Vigie (Esplanade de la Capitainerie)

## SPECTACLE / THÉÂTRE



- > **26 & 27 JUILLET :**  
Les Tréteaux Trinitains | Une heure de tranquillité, comédie de Florian Zeller (La Vigie)
- > **2 & 3 AOÛT :**  
Les Tréteaux Trinitains | Antigone de Jean Anouilh (La Vigie)
- > **9, 14 & 29 AOÛT :**  
Les Tréteaux Trinitains | Une heure de tranquillité, comédie de Florian Zeller (La Vigie)
- > **10 AOÛT :**  
La «Longue route» de Bernard Moitessier par Thierry Lavat (La Vigie)

## CONCERT



- > **6 JUILLET :**  
Les Milles Musicaux | Carillon mobile de Douai (17h) (Esplanade de la Capitainerie)
- > **7 JUILLET :**  
Les Milles Musicaux | Drôle de Jam (La Vigie)
- > **11 JUILLET :**  
Les Milles Musicaux & friends | Concert anniversaire des 10 ans (La Vigie)
- > **14 JUILLET :**  
Les Copains du bord (Esplanade de la Capitainerie)
- > **17 AOÛT :**  
Le concert dessiné par Gildas Flahault (La Vigie)



# VOS RENDEZ-VOUS DE L'ÉTÉ



## SPORT

- > **TOUS LES MER. ET SAM. D'AOÛT À 10H30 :**  
Réveil musculaire face à la mer | Gratuit  
(Terre-plein de la Capitainerie)



## NAUTISME

- > **DU 12 AU 14 JUILLET :** Voiles classiques (SNT)
- > **DU 12 AU 14 JUILLET :** National 7.50 (SNT)
- > **DU 13 AU 21 JUILLET :** Drheam Cup
- > **2 au 4 AOÛT :** Family Cup by les Families (Lab'Ocean)
- > **10 & 11 AOÛT :** Rallye Challenge Kerviler (SNT)
- > **DU 31 AOÛT AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE :** La nuit des îles du Ponant (SNT)
- TOUS LES JEUDIS :** Challenge du jeudi by les Families (Lab'Ocean)



## SECOURISME

- > **19 JUILLET :** Un Été qui sauve : Initiation aux gestes qui sauvent par la Croix-Rouge française (Plage de Port-Biren)
- > **16 ET 17 AOÛT :** Un Été qui sauve : Initiation aux gestes qui sauvent par la Croix-Rouge française (Plage du Men-Dù)

**GRATUIT : INSCRIPTION À L'ACCUEIL DE LA MAIRIE**



## AUTRES MANIFESTATIONS

- > **27 JUILLET :** Grillade party organisée par la SNSM (Esplanade de la Capitainerie)
- > **9 AOÛT :** Apéro ponton par Ocean Bien Commun (Esplanade de la Capitainerie)
- > **15 AOÛT :** La Trinité-sur-Mer en fête

> **SAMEDI 17 AOÛT :** La Vigie | Macario - Concert dessiné de Gildas Flahault à l'espace culturel la Vigie  
Sur la scène, le dessinateur est assis à sa table, éclairé par une lumière discrète. Une caméra vidéo est fixée sur un pied à cinquante centimètres au-dessus de son travail. L'oeuvre est projetée en temps réel sur l'écran de fond de scène.



LES CONCERTS  
DESSINÉS  
DE  
GILDAS  
FLAHAULT

**LIGNE 1**

**DÉPART DU MEN-DÛ - TOUTES LES 20 MINUTES**  
DE 10H15 À 12H35 - DE 14H15 À 15H35 - DE 17H15 À 18H55  
**VERS KERVILLEN - LE PORT - PLIJADUR**

**LIGNE 2**

**DÉPART DU PENHER - TOUTES LES 15 MINUTES**  
DE 9H15 À 19H15  
**VERS KERVILOR - KERMARQUER - LE PORT**

**CARNOZ**  
BUS DE NUIT GRATUIT

Du 6 juillet au 1er septembre  
Jeudi et vendredi de 4h00 à 5h30  
Samedi, dimanche et lundi de 4h00 à 6h00

Toutes les 30 minutes

Passage dans le bourg de Carnac et La Trinité-sur-Mer à destination des principaux hébergements des deux communes.



# LES CIRCUITS TOURISTIQUES

**PARTEZ À LA DÉCOUVERTE  
DE LA TRINITÉ-SUR-MER  
AVEC LES CIRCUITS TOURISTIQUES  
DU « PETIT PATRIMOINE BÂTI ».**

Le Comité citoyen « Patrimoine Petit Bâti » vient de sortir le 4<sup>e</sup> circuit de découverte de La Trinité-sur-Mer concernant l'espace sud de la commune, le long de la rivière de Crac'h et de la baie de Quiberon. Ce nouveau circuit permet de découvrir des espaces naturels (étang, dunes, côtes rocheuses), les marais salants et des espaces urbanisés avec des éléments patrimoniaux comme des puits, des habitats traditionnels et résidentiels.

**>> Retrouvez-les à l'accueil de la  
mairie, sur le site internet, à l'office  
du tourisme, dans les hôtels et  
campings, etc...**



CHARTRE  
ENVIRONNEMENTALE  
LES BONS GESTES DU

# MARIN RESPONSABLE

Pour préserver la biodiversité de la rivière de Crac'h.  
Pour vivre ensemble notre espace maritime et prévenir les rejets polluants dans le milieu naturel.

## EAUX NOIRES ET GRISES

LES REJETS POLLUANTS SONT VIDANGÉS À LA STATION DE POMPAGE DU PORT.

J'utilise la station de pompage des eaux noires du port. Si je n'ai pas de cuve à eaux noires, alors j'installe un toilette chimique ou j'utilise des sanitaires à terre. A bord, j'utilise des produits d'entretien et des savons naturels et biodégradables.

Si je suis équipé de toilettes chimiques je peux vidanger ma caisse à eaux noires dans les réceptacles à eaux noires des sanitaires du port (darse Kerisper et darse Grassenne).



## LES AIRES DE CARENAGE

LE CARÉNAGE S'EFFECTUE SUR UNE AIRE DÉDIÉE.

Le carénage à la marée constitue une source de pollution. Les particules d'antifouling dispersées dans l'eau ont un impact durable sur la faune et la flore marine. J'utilise donc une aire de carénage propre et j'utilise des produits appropriés.

Je prends rendez-vous à la Capitainerie qui réservera une place à terre.

## LES DÉCHETS

JE TRIE ET JE DÉPOSE À TERRE

Je ramène mes déchets de navigation triés à terre, que je dépose dans les compartiments mis à disposition. Je ne jette pas mes mégots ni à terre ni en mer et je ramasse les déjections de mon animal de compagnie. J'évite de déposer mes déchets sur les îles.

## LES REJETS MOTEUR

STATION CARBURANT ET STATION DE POMPAGE

Le bidonnage à flot n'étant pas autorisé, j'utilise la station carburant du port. Pour éviter tout rejet de carburant ou d'huile, je ne remplis pas totalement mon réservoir, je ne bidonne pas et je ne vidange pas mes eaux de fond de cale dans le milieu naturel.



# ENVIRONNEMENT

Les bons réflexes



## GESTION DES DÉCHETS POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Les points d'apport volontaire (PAV) ne sont pas des lieux de dépôts sauvages tolérés. S'ils sont saturés, les détenteurs de déchets doivent les conserver jusqu'à un autre PAV pouvant accepter leurs déchets ou même les porter avec eux sans autre solution.

Toute personne abandonnant des déchets sur la voie publique s'expose à des poursuites pénales et à une verbalisation de 135 € (art. R634-2, R635-8, R644-2 du Code pénal). Tout moyen d'identification de l'auteur du dépôt permettra à l'agent de police municipale de dresser le procès-verbal d'infraction. Des consignes claires ont été données à notre police municipale : passer du rappel à l'ordre à la verbalisation.

## LES BONS GESTES

**Pensons réduction de nos déchets ! Et pour tout déchet qui n'aurait pas pu être évité, adoptons les bons gestes :**

- ▶ **Pour les ordures ménagères**, ne pas utiliser de sacs trop volumineux : 50 L maximum, sinon les sacs ne rentrent pas dans les colonnes.
- ▶ **Pour le tri**, ne pas utiliser les sacs jaunes ou de sacs fermés, mais privilégier les cabas ou les caisses afin de pouvoir les vider ensuite plus facilement dans les colonnes.
- ▶ **Pour les biodéchets**, ne pas mettre de déchets verts qui doivent être apportés directement en déchetterie.
- ▶ **Pour les encombrants**, les appareils électriques ou électroniques, le bois, les ferrailles, les plastiques, les matériaux de construction, les bidons d'huile et les déchets verts doivent être apportés à la déchetterie.  
**Rappelons que les déchetteries sont ouvertes le samedi jusqu'à 18h00.**



Consultez le  
Guide du tri  
des déchets



# PLAGE SANS POUBELLE

## GARDONS LA PLAGE PROPRE, EMPORTONS NOS DÉCHETS !

Help keep the beach clean, take your rubbish with you



**En rapportant vos déchets, vous respectez la nature des lieux et l'engagement de la commune à préserver l'environnement.**

→ **Plus d'infos sur [la.trinitesurmer.fr](http://la.trinitesurmer.fr)**



### LUTTER CONTRE LES DÉCHETS ET LA POLLUTION DES OCÉANS



Dans le cadre de son engagement pour lutter contre les déchets et la pollution des océans, la commune a décidé de supprimer les poubelles sur les plages au profit de poubelles de tri sélectif qui seront installées sur tous les parkings de plages.

Les usagers de la plage seront ainsi invités à quitter la plage avec leurs déchets afin de préserver notre environnement.

# POUR QUE LA BAINNADE SOIT BONNE

## OÙ SE Baigner ?

La Trinité-sur-Mer dispose de plusieurs zones de baignade protégées. Elles sont matérialisées par des bouées sphériques jaunes. Les périmètres ainsi délimités sont réservés exclusivement aux baigneurs et interdits à tout bateau motorisé ou non, ainsi qu'aux engins de plage de type pédalo, canoë, kayak, planche à voile, standup paddle-board...



Sur ces trois sites, la baignade n'est pas surveillée et le public se baigne à ses risques et périls.



A Kervillen, la baignade est surveillée du 2 juillet au 30 août de 13 heures à 19 heures par les nageurs sauveteurs de la SNSM.

## QUE DISENT LES PAVILLONS ?



> Drapeau rouge :  
Baignade Interdite.



> Drapeau orange :  
Baignade surveillée,  
avec danger limité ou marqué.



> Drapeau vert :  
Baignade surveillée,  
sans danger apparent.



> Drapeau bicolor :  
Zone de baignade surveillée.



> Drapeau pollution :  
Pollution ou présence d'espèces  
aquatiques dangereuses, zone  
marine ou sous-marine protégée.



> Drapeau à damier :  
Zone de pratique aquatique  
et nautique.



> Manche à air :  
Conditions défavorables  
de vent pour certains  
équipements nautiques.



> Flamme rouge :  
Zone de danger.

## CHEMIN CÔTIER ET ABORDS DES PLAGES

Sur le chemin côtier depuis le terre-plein des Américains jusqu'au site du Poulbert, ainsi que sur les dunes bordant les plages, sauf secours.



**>> METTONS FIN AUX  
CAIRNS SUR NOS PLAGES**

« PRÉSERVEZ NOTRE LITTORAL,  
LAISSEZ LES GALETS LÀ  
OÙ LA MER LES A DÉPOSÉS. »

## SUR L'EAU, JE SUIS PRUDENT

La circulation des engins de plage (périssoires, pneumatiques, canoës, pédalos...) est interdite au-delà d'une zone de 300 mètres à partir du bord des eaux à l'instant considéré. La vitesse des embarcations nautiques, engins de sports et planches à voiles ne doit **pas être supérieure à 5 nœuds dans la zone des 300 mètres** à partir du bord des eaux à l'instant considéré.

Tous les engins de vitesses motorisés sont interdits dans la zone comprise entre la limite des eaux à l'instant considéré et la limite des 300 mètres sur tout le littoral de la commune.



En raison de **courants pouvant être très forts**, la baignade et les canots pneumatiques ou autres petites embarcations sont interdites **des deux côtés du pont du Poulbert** et dans un rayon de 70 mètres.



Pour des raisons de sécurité, il est **interdit de se baigner dans le chenal, le port et de sauter du Pont de Kérisper**, et des différents quais.

196

> Témoin ou victime d'un problème en mer, faire le 196, numéro gratuit des urgences en mer.



## SUR LA PLAGE, JE SUIS PRUDENT ET RESPECTUEUX DES AUTRES ET DE LA NATURE

Interdits sur les plages :



Les usagers des plages et les baigneurs doivent **faciliter le passage** en toute zone **des véhicules et embarcations** destinés aux missions de **surveillance et de secours**.

Il est demandé à chacun de **respecter la tranquillité** d'autrui. En conséquence, les appareils musicaux et téléphones cellulaires ne doivent pas nuire à l'entourage.

Interdits du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août :



Interdits du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août de 9h à 19h :



Interdit du 1<sup>er</sup> avril au 30 sept. :



Toute l'année de 10h à 19h :



Les jeux ou pratiques sportives de nature à gêner ou à présenter un danger pour autrui et en particulier pour les enfants ne sont pas autorisés. La **consommation de boissons alcoolisées est interdite** sur les plages. La pratique collective de jeux de ballon est à adapter en fonction de la fréquentation et du coefficient de marée.

**La chasse sous-marine n'est pas autorisée** aux abords des plages du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août. (Arrêté municipal 2023-032).

## PRÉVENIR LES RISQUES INCENDIE DE FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION.

Les incendies de forêts et de végétation ont durement touché notre région au cours des dernières années. Le changement climatique intensifie ce risque. Le débroussaillage est donc la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux : il limite leur propagation et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. C'est pourquoi c'est une obligation légale sur notre territoire. Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 m de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Vous êtes également concerné si vous possédez une parcelle constructible en zone urbaine dans ce même périmètre.

Retrouvez des informations pour savoir comment et quand débroussailler votre terrain.



### Comment débroussailler votre terrain ?

Débroussailler votre terrain, c'est réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de votre habitation. Vous êtes concerné par cette obligation légale si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres d'un massif forestier.



**Supprimer les arbustes** sous les arbres.



**Couper la végétation basse** (herbes, broussailles...)



**Élaguer les arbres** conservés.



**Couper les végétaux et branches des arbres et arbustes** proches des constructions.



**Couper les arbustes morts et les branches sèches.**



**Couper les branches des arbres** afin que les arbres ne se touchent pas entre eux.



**Limiter l'importance des haies et les éloigner des bâtiments.**



**Éliminer les déchets** par broyage, compostage ou mise en déchetterie.



**Éloigner les réserves de bois** ainsi que tout autre stock de combustible des constructions.



**Nettoyer les gouttières et les toits** pour les débarrasser des feuilles et aiguilles de pin.

Pour savoir si vous êtes concerné, renseignez-vous auprès de votre mairie, votre préfecture ou sur [feux-foret.gouv.fr](http://feux-foret.gouv.fr)



## NUISANCES SONORES FAVORISONS LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE

Les travaux bruyants sont interdits toute la journée et tous les jours de la semaine du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août dans toute la commune.

A l'exception des travaux de jardinage ou de bricolage utilisant des appareils à moteur thermique comme les tondeuses à gazon qui sont autorisées uniquement de 9h à 12h et de 14h à 19h du lundi au samedi et le dimanche et les jours fériés de 9h à 12h. (Arrêté municipal n°2022-174)



## VAGUES DE CHALEUR, PENSEZ AUX BONNES PRATIQUES



Retrouvez plus d'infos sur : [service-public.fr/particuliers/actualites/A15805](http://service-public.fr/particuliers/actualites/A15805)  
EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15



## PARTICIPEZ A L'ETE QUI SAUVE !

En matière de gestes de premiers secours, la France est la mauvaise élève de l'Europe avec à peine plus de 40% des Français formés... Pour atteindre l'objectif de 80% que la Croix-Rouge française s'est fixée, une seule solution : vous donner envie d'apprendre ces gestes qui peuvent sauver des vies.

Savoir appeler les secours, mettre une personne en position latérale de sécurité (PLS), pratiquer un massage cardiaque, adopter les bons réflexes en cas de catastrophe ou encore bien réagir face à une brûlure, une blessure... aucun de ces gestes ne s'improvise et encore moins en situation de stress ! Et pourtant, ils sont essentiels durant les premières minutes d'une catastrophe ou d'un accident. **Le citoyen est le premier maillon de la chaîne de secours dans 9 situations d'urgence sur 10, c'est pourquoi apprendre les gestes de premiers secours est LA clé pour sauver des vies.**

Des initiations gratuites sont organisées par la mairie de La Trinité-sur-Mer en partenariat avec la Croix-Rouge française :

- Vendredi 19 juillet de 9h à 11h ou de 17h à 19h sur la plage de port Biren
  - Vendredi 16 et samedi 17 août de 9h à 11h ou de 17h à 19h sur la plage du Men-Dû
- > Inscription obligatoire en mairie

# INFOS ET HORAIRES



> MAIRIE, PLACE YVONNE SARCEY

02 97 55 72 19

[www.la-trinite-sur-mer.fr](http://www.la-trinite-sur-mer.fr)

**Le lundi :**

9h00 à 12h00

**Du mardi au jeudi :**

9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00

**Le vendredi :**

9h00 à 12h00 - 14h00 à 16h00

**Le samedi (juillet et août) :**

9h00 à 12h00



> OFFICE DE TOURISME,  
30 COURS DES QUAIS

02 44 84 56 56

[baiedequiberon.bzh](http://baiedequiberon.bzh)

**Juillet et Août :**

**Du lundi au samedi :**

9h30 à 13h00 - 14h00 à 19h00

**Les dimanche et jours fériés :**

10h00 à 13h00



> AGENCE POSTALE COMMUNALE,  
PLACE YVONNE SARCEY

**Du lundi au samedi :**

9h00 à 12h00



> BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS, COURS DES QUAIS (derrière l'office de tourisme)

02 97 55 78 84

**Lundi, mercredi, vendredi et samedi :** 10h30 à 12h00

**Pendant les vacances scolaires, tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés :** 10h30 à 12h00



## JOURS DE MARCHÉ :

> **Marché des créateurs :**

Le mardi de 8h à 13h.

> **Marché des producteurs :**

Le Mardi et vendredi de 8h à 13h.

Place du Voulien

(Pour des raisons d'hygiène, les chiens y sont interdits.)



## HALLE À POISSONS

Cours des quais :

Tous les jours : 7h30 à 13h00

16h00 à 19h00



## MARÉES & MÉTÉO

> [meteoblue.com](http://meteoblue.com)

> [maree.shom.fr](http://maree.shom.fr)

> [windmorbihan.com](http://windmorbihan.com)

## NUMÉROS UTILES



### URGENCES

- > Samu : 15
- > Appel d'Urgence pour les sourds et malentendants : 114
- > Pompiers : 18
- > Numéro d'urgence européen : 112
- > Gendarmerie : 17
- > Gendarmerie de Carnac : 02 97 52 06 24
- > Police municipale : 02 97 55 71 62
- > Poste de secours (plage de Kervillen juillet et août) : 02 97 30 12 93
- > Pharmacie de garde : 3237 + Code postal
- > Centre antipoison : 02 99 59 22 22
- > Urgence sécurité gaz : 0800 47 33 33
- > CROSS Étel  
Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage : 02 97 55 35 35 - VHF : canal 16
- > SNSM - Société Nationale de Sauvetage en Mer : 196
- > Maison médicale de garde du Pays d'Auray, avenue Wilson, à Auray :  
Du lundi au vendredi, de 20h00 à minuit,  
Le samedi : 14h00 à minuit  
Dimanche & jours fériés : 8h00 à 22h00



### PRATIQUE

- > Taxis trinitains : 02 97 55 74 39 / 06 22 42 60 02
- > Douanes : 02 97 55 73 46
- > Communauté de communes, - AQTA : 02 97 29 18 69
- > Capitainerie : 02 97 55 71 49
- > Société Nautique Trinitaine, SNT (école de voile) : 02 97 55 73 48

RETROUVEZ LE GUIDE  
DES PRODUCTEURS  
LOCAUX



## HORODATEURS

Les horodateurs installés sur les parkings du cours des quais sont en service du **15 juin au 15 septembre** de **9h00 à 12h30 et de 14h30 à 19h00**, tous les jours.

paybyphone

### TARIFS

Pour les deux premières heures :  
1,80 € / heure (0,03 € minute) dont  
10 minutes gratuites au premier paiement

Pour la dernière demi-heure :  
1,046 € par minute.

Stationnement limité à 2h30  
Amende forfaitaire post-stationnement 35 €  
(35€ supplémentaires toutes les 2h30)

DURÉE MAXIMALE DE  
STATIONNEMENT CONSEILLÉE : 2H00



Paiement **UNIQUEMENT** par  
Carte bancaire ou sur PaybyPhone



L'horodateur n'imprime **PAS**  
de ticket



Saisissez votre numéro de  
téléphone portable ou adresse  
mail pour recevoir un ticket  
virtuel après votre règlement





## LOOPI, LA NOUVELLE APPLICATION DE RANDONNÉE

C'est nouveau ! L'Office de tourisme propose un nouvel outil GPS destiné aux cyclistes et randonneurs pour sillonner la Baie de Quiberon.

Accessible depuis l'application gratuite (iOS ou Android) ou en ligne sur : [www.baiedequiberon.bzh](http://www.baiedequiberon.bzh), Loopi Baie de Quiberon permet de découvrir 62 balades, à pied ou à vélo, de manière interactive.

Les pistes cyclables du littoral, les circuits vélo de campagne et les sentiers de randonnées de tout le territoire n'auront plus aucun secret pour personne !

Loopi est aussi un calculateur d'itinéraires. Le principe est simple, que ce soit au travers de routes, de pistes cyclables ou de chemins, Loopi vous propose l'itinéraire le plus adapté d'un point A à un point B.





**1** Pour recevoir  
**LES ACTUALITÉS DE LA  
COMMUNE PAR MAIL**



© Christophe Le Potier

# ABONNEZ-VOUS À LA NEWS TRINITAINE



**JE M'INSCRIS DIRECTEMENT  
SUR LE SITE DE LA MAIRIE**



**Je m'abonne à la newsletter  
de La Trinité-sur-Mer**

Les données personnelles d'un abonné sont obligatoires

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

J'accepte de recevoir régulièrement et gratuitement la News Trinitaine de la Mairie de La Trinité-sur-Mer.

J'accepte de recevoir les publications de la Mairie de La Trinité-sur-Mer.

**Je découvre le Espace**  
(du La Trinité-sur-Mer)

Retrouvez toute la documentation de la mairie :

- Bulletin municipal et newsletters
- Guides et circuits touristiques
- Comptes-rendus des Conseils municipaux
- Annuaire municipal et préfectoral

Appuyez sur "Envoyer"

**La Trinité-sur-Mer  
à votre portée avec MyMairie**

Recevez l'actualité de La Trinité-sur-Mer sur votre smartphone

Recevez l'actualité de La Trinité-sur-Mer sur votre smartphone

MyMairie l'application

**Organiser un événement**  
de La Trinité-sur-Mer

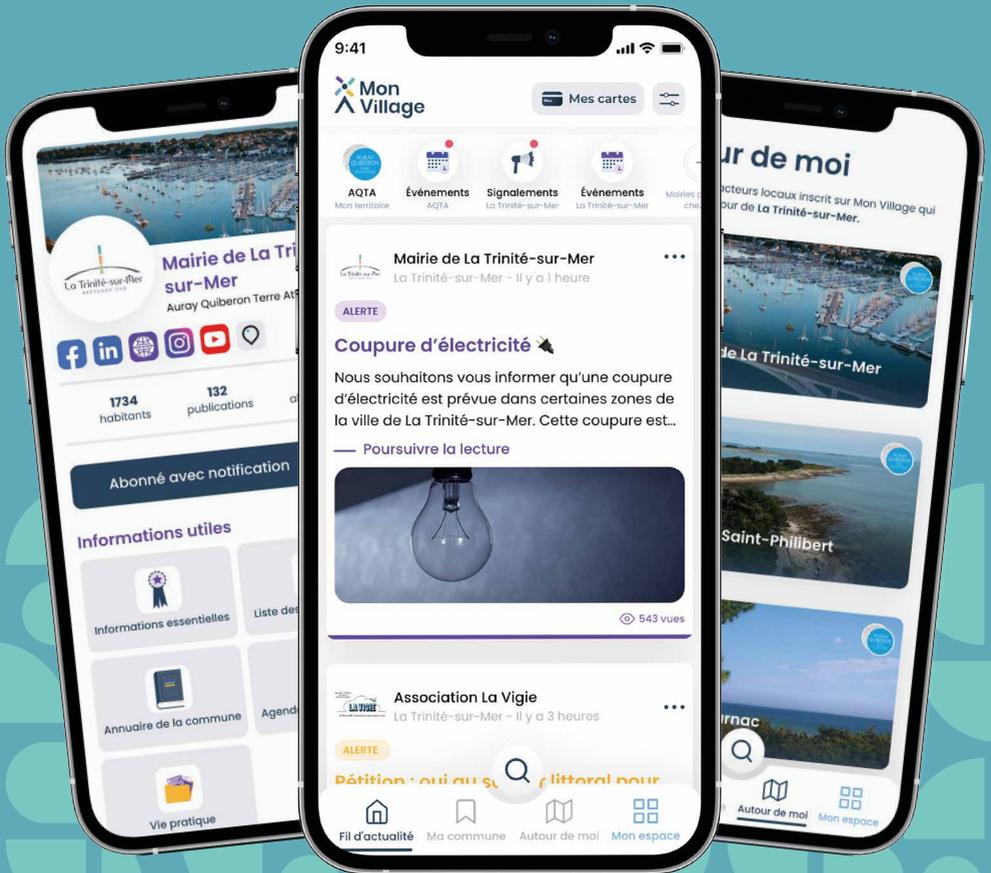
Événement public, associatif ou privé  
vous avez un projet ? Parlez-vous en !

- Formulaire en ligne pour fluidifier les échanges
- Documents administratifs à télécharger
- Contact pour accueillir votre manifestation

En savoir plus



# Ne manquez pas les actualités de La Trinité-sur-Mer



Mon Village - infos & services



Mon  
Village

